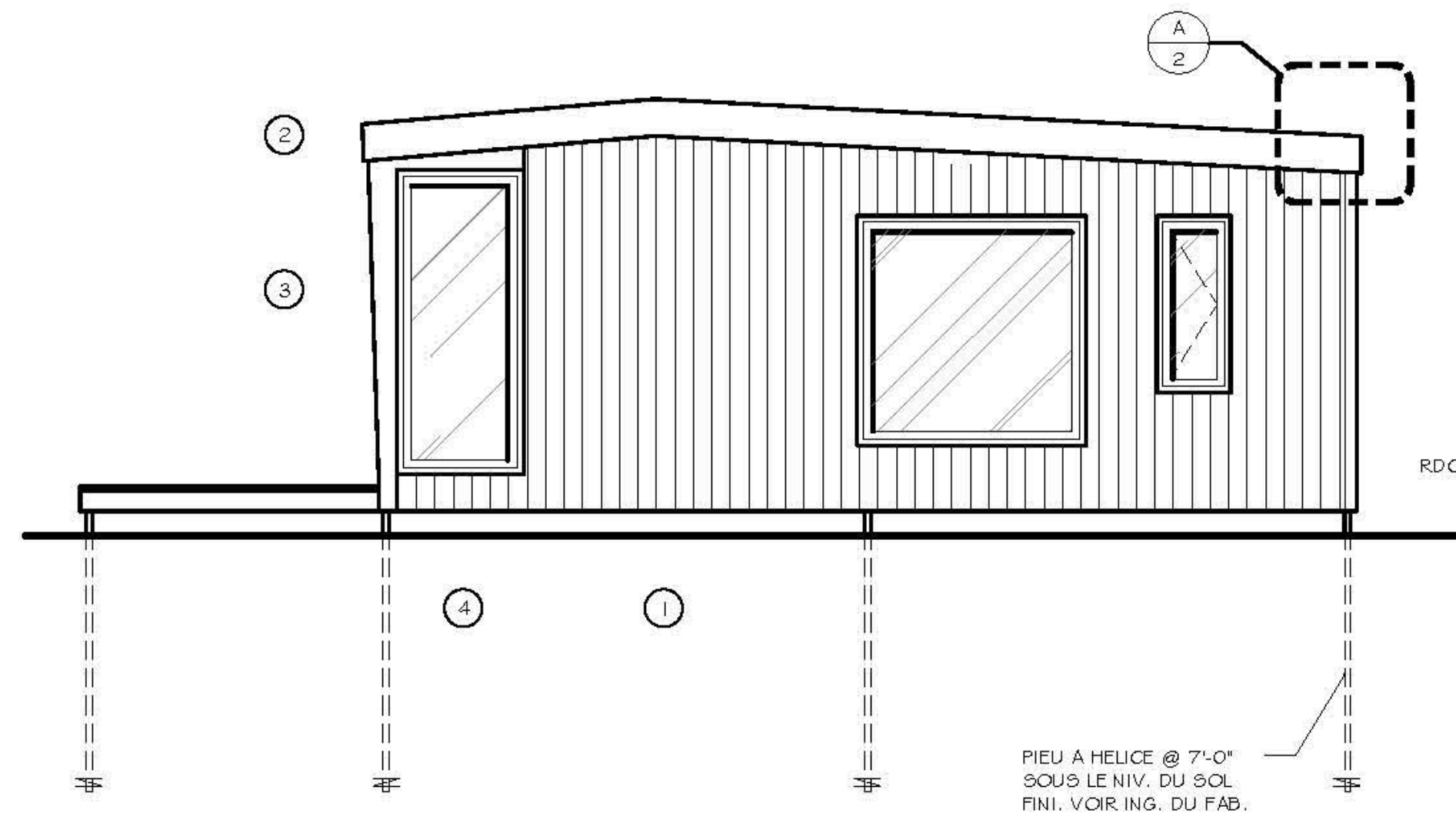
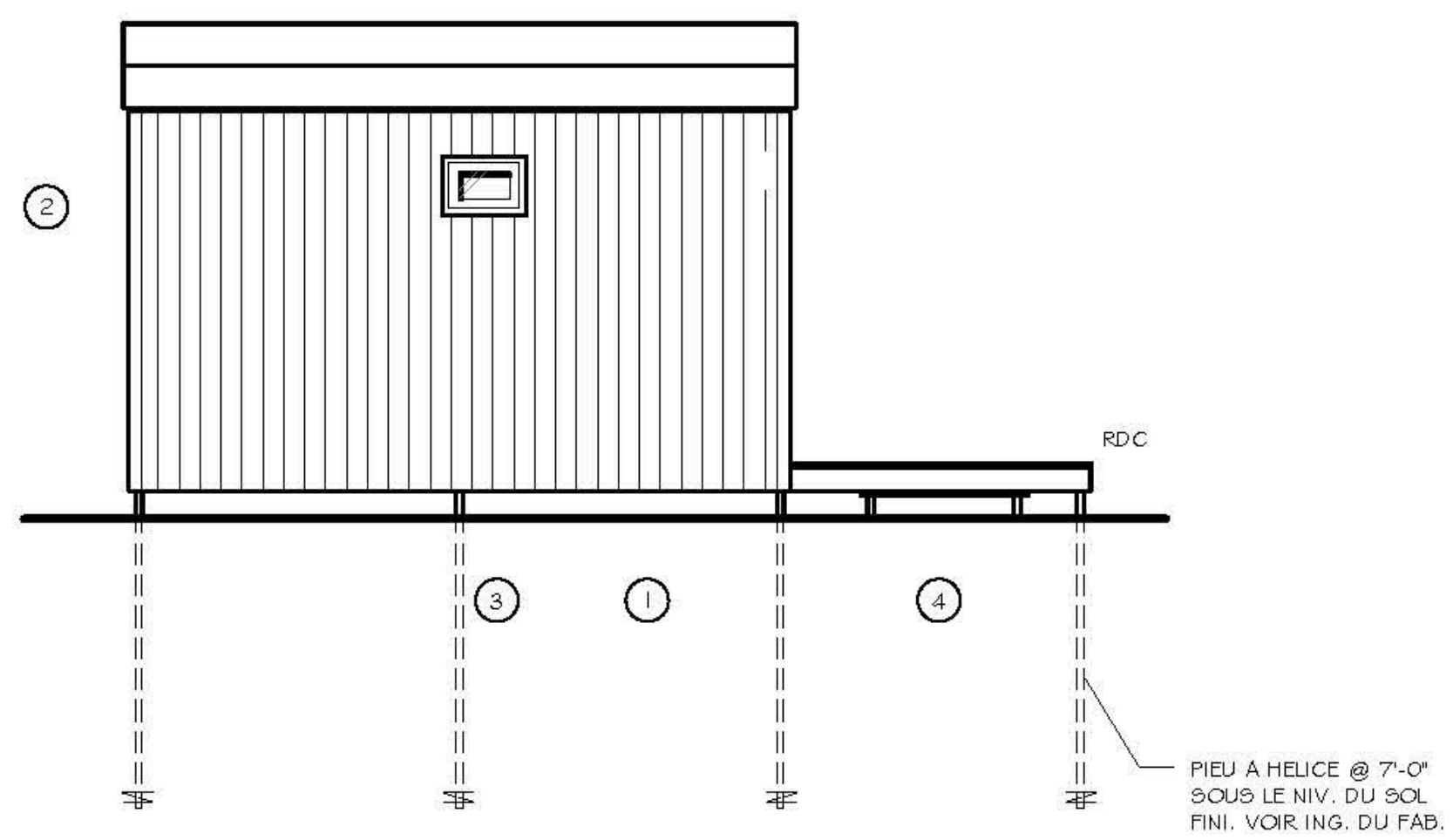


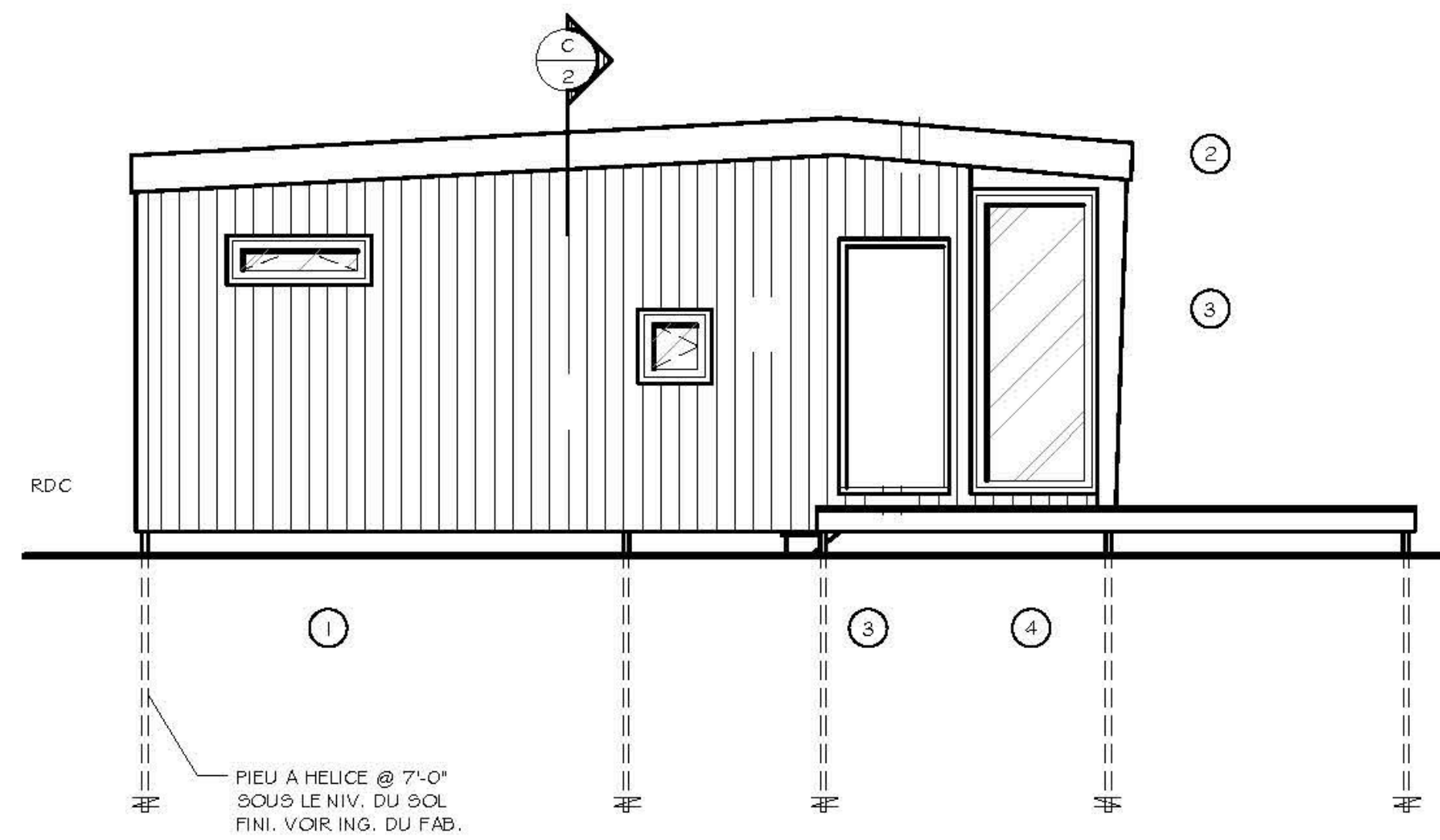
ELEVATION LATÉRALE DROITE



ELEVATION ARRIÈRE



ELEVATION LATÉRALE GAUCHE



ELEVATION PRINCIPALE

NOTES:
LE BOIS DE CHARPENTE DEVRA ETRE DE L'EPINETTE STRUCTURALE # 1.

LES FERMES DE TOIT DEVRONT ETRE VERIFIEES PAR L'INGENIEUR DU FABRICANT.

VOIR INGENIEUR ET OU ENTREPRENEUR POUR LE CONTREVENTEMENT.

PREVOIR URETHANE GICLE AU POURTOUR EXTERIEUR DES SOLIVES DE RIVES DE PLANCHER (3 1/2" D'EP. MINIMUM) AINSI QU'AU POURTOUR DES FENETRES. AU SOUS-SOL PREVOIR UNE BARRIERE THERMIQUE SI LE PLAFOND DU SOUS-SOL N'EST PAS RECOUVERT D'UNE FINITION CONFORME AU C.N.B. POUR PROTEGER L'ISOLANT URETHANE GICLE DE LA SOLIVE DE RIVE.

PREVOIR CHEVAUCHER LES JOINTS ENTRE LES FEUILLES DE PARE-VAPEUR ET COUVRIR LES JOINTS AVEC UN RUBAN ADHESIF APPROPRIE.

TOITURE (PLAT):
(MINIMUM R-41 TOTAL REQUIS)

MEMBRANE D'ETANCHEITE AUTOCOLLANTE DE TYPE SOPREMA
ISOLANT DE PENTE
CONTREPLAQUE EMBOUVETE 1/2"
REMPLEUR DE FIBRE CELLULOSIQUE
POUTRELLES DE TOIT (VOIR ING. DU FAB.)
PAPIER COUPE-VAPEUR
FOURRURE 1" X 4" @ 16" C/C
2"x3" @ 16" d/c
GYPSE 1/2" VISSÉ

N.B.
EFFECTUER LES JONCTIONS DE PARE-VAPEUR DU PLAFOND VIS-A-VIS LES FERMES DE TOIT DE FACON A BENEFICIER D'UN APPUI ADEQUAT

PLANCHER: RDC
(MINIMUM R-29.5 TOTAL REQUIS)

FINITION DE PLANCHER (VOIR CLIENT)
CONTREPLAQUE 3/8" SOUS REV. DE CERAMIQUE
POUTRELLES 9 1/2" (VOIR INGENIEUR DU FABRICANT)
REMPLEUR D'URETHANE GICLE
ISOLANT POLYSTYRENE A FAIBLE PERMEANCE 1 1/2" (R-7.5)
PAPIER COUPE-VENT (PARE-AIR)
FOURRURE 1" X 4" @ 16" C/C
SOFFITE D'ALUMINIMUM PERFOREE

MUR INTERIEUR:

GYPSE 1/2" VISSÉ
2" X 4" @ 16" C/C AVEC ENTREMISES
GYPSE 1/2" VISSÉ

MUR EXTERIEUR (REV. DE BOIS):
(MINIMUM R-24,5 TOTAL REQUIS)

REVETEMENT DE BOIS A 8" DU SOL FINI
FOURRURE DE BOIS 1"x4" @ 16" d/c
PARE INTEMPERIES
ISOLANT RIGIDE EXPANSE 1"
PANNEAU DE SUPPORT 1/2"
2"x6" @ 16" d/c
REMPLEUR DE LAINE ISOLANTE 5 1/2" D'EPAIS. (R-19.1)
PAPIER COUPE-VAPEUR
FOURRURE DE BOIS VERTICALE 1"x4" @ 16" d/c
2"x3" @ 16" d/c HORIZONTALE
GYPSE 1/2"

N.B.
PREVOIR SCELLEMENT A LA JONCTION ENTRE LA BASE DE LA SOLIVE DE RIVE ET LE DESSUS DU MUR DE FONDATION

**LE DEVIS DE CONSTRUCTION
AU CONTRAT A PRIORITE SUR
CELUI PROPOSE ICI**

LES DIMENSIONS DES VOLUMES QUI SONT INDIQUEES SONT PRISES @ PARTIR DE LA FACE EXTERIEURE DE L'OSSATURE MURALE (2"x6"). @ PARTIR DE L'EXTERIEUR DE LA MACONNERIE POUR LES MURS DE BRIQUES ET DE BETON ET @ PARTIR DU CENTRE DE L'OSSATURE MURALE POUR LES CLOISONS INTERIEURES.

L'ENTREPRENEUR DOIT VERIFIER TOUS LES PLANS AVANT LE DEBUT DE LA CONSTRUCTION ET AVISER DE TOUTES ANOMALIES QU'IL REMARQUERA AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX. SI L'ENTREPRENEUR DEBUTE LES TRAVAUX C'EST QU'IL APPROUVE LE PLAN.

TOUS LES TRAVAUX EXECUTES PAR L'ENTREPRENEUR DOIVENT ETRE CONFORMES AU CODE NATIONAL DU BATIMENT, ET TOUT AUTRES CODES ET REGLEMENTS EN VIGUEUR DANS LA VILLE OU LES TRAVAUX SONT EXECUTES.

TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES SELON LES REGLES DE L'ART.

LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR SE BORNE QU'A LA CORRECTION DES PLANS EN CAS D'ERREURS OU OMISSIONS.

RELATIVEMENT AUX TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE FONDATION, FAIRE EFFECTUER LES ESSAIS DE SOL REQUIS ET, CONSEQUEMMENT, FAIRE CALCULER LES DIMENSIONS ET QUALITE DU BETON PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIE @ CET EFFET.

A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES LE BOIS UTILISE POUR LA STRUCTURE DU BATIMENT EST DE L'EPINETTE # 1.

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LE PLAN.

AVANT TOUTES COMMANDES DES MATERIAUX & DEBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR ET/OU CLIENTS DEVRONT FAIRE VALIDER L'IMPLANTATION DU BATIMENT SUR LE SITE PAR UN ARPENTEUR GEOMETRE, FAIRE APPROUVER LES PLANS & OBTENIR LE PERMIS DE CONSTRUCTION PAR LA VILLE OU SERA ERIGE LE BATIMENT.

NOTE POUR APPLICATION DU CODE:
LE PLAN PROPOSE A ETE CONCU AVEC LE CODE NATIONAL DU BATIMENT 2010.
PAR CONTRE LA MUNICIPALITE A JURIDICTION SUR LE CODE APPLICABLE, LE CLIENT POURRA DONC SUIVRE LA REGLEMENTATION MUNICIPALE.

ABREVIATIONS ET SYMBOLES:

F.D. : FERME DOUBLEE
P.B.: POUTRELLE DE BOIS

ENC. : ENCASTREE
N. ENC. : NON ENCASTREE

■ COLONNE STRUCTURALE (VOIR ENTREF. GEN. ET VOIR FAB.)

--- FERME STRUCTURALE OU POUTRE STRUCTURALE (VOIR ING. OU ENTREF. GEN.)

△ AVERTISSEUR DE FUMEE: SI PLUSIEURS AVERTISSEURS SONT INSTALLES A L'INTERIEUR D'UN MEME LOGEMENT, CEUX-CI DOIVENT ETRE RELIES ELECTRONIQUEMENT DE FACON A CE QU'ILS SE DECLENCHENT TOUS EN MEME TEMPS (SELON C.N.B.)

☑ VENTILATEUR MECANIQUE DE SALLE DE BAIN

○ X NUMERO DU DESSIN (DETAIL OU COUPE)
○ X NUMERO DE LA PAGE SE TROUVANT LE DETAIL OU LA COUPE

NOTE:
L'AMENAGEMENT DE LA CUISINE ET DES SALLES DE BAIN SONT A TITRE INDICATIF SEULEMENT. (VOIR FABRICANT)

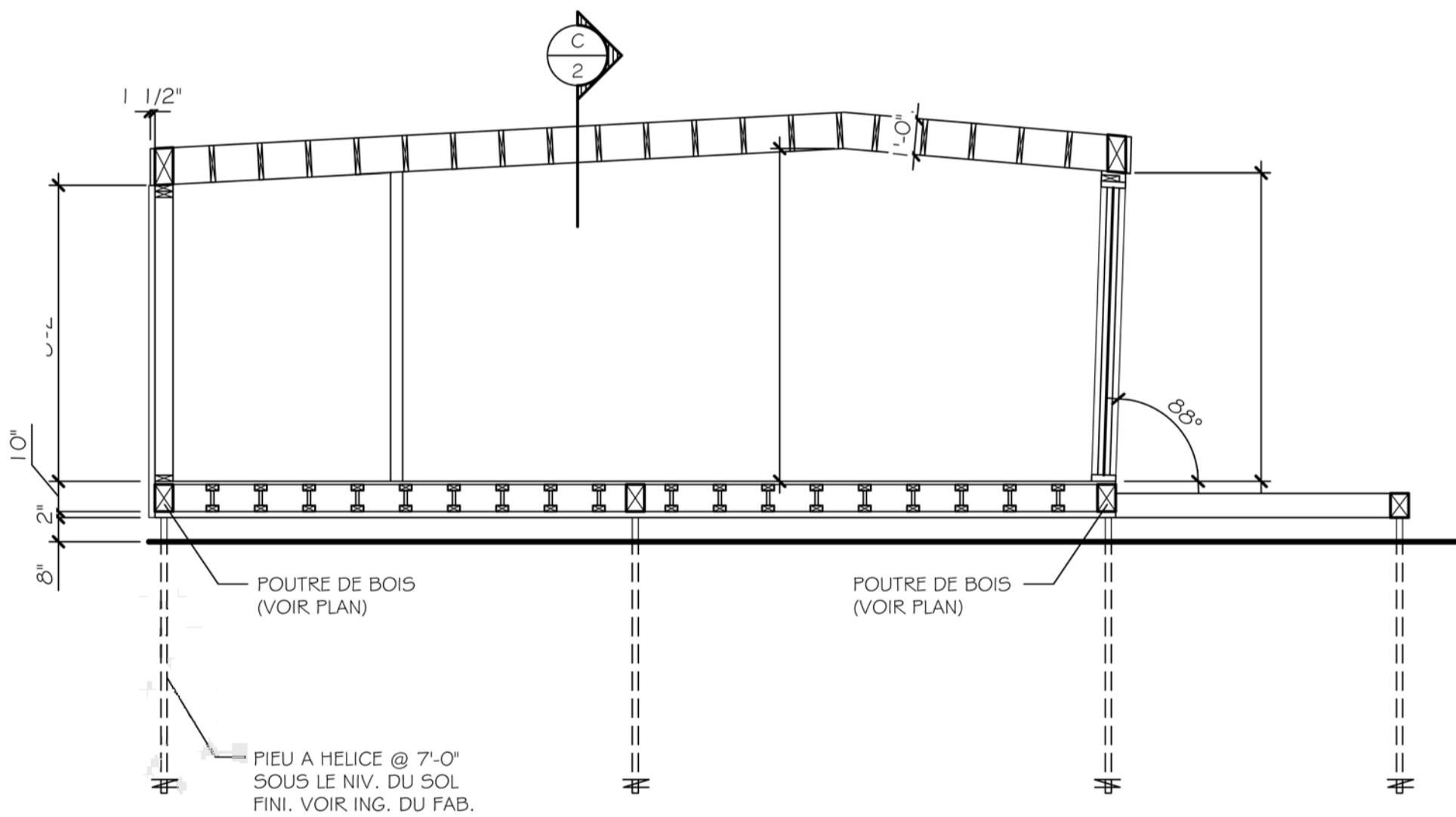
***SI LA CUISINIERE SE SITUE A MOINS DE 18" DU MUR, S'ASSURER DE PROTEGER LE MUR AVEC UN MATERIEL INCOMBUSTIBLE (SELON LE C.N.B.)

NOTE:
LA STRUCTURE DE BOIS DEVRA ETRE VERIFIEE & CALCULEE PAR LE FABRICANT ET/OU L'ENTREPRENEUR GENERAL.

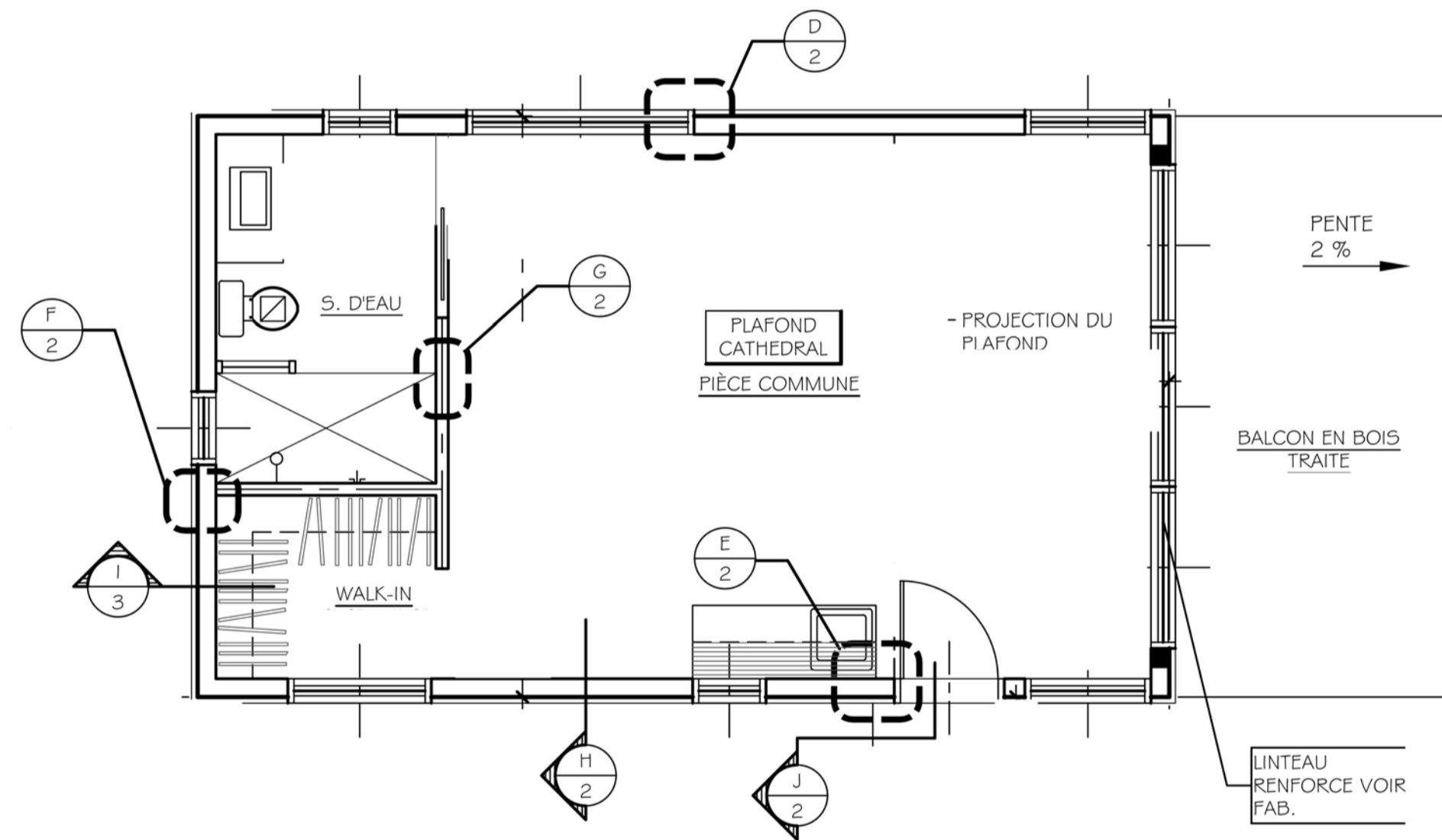
LINTEAUX DE BOIS AU-DESSUS DES OUVERTURES: (TYPE)
de 0' @ 4'-0" = 2-2"x1 0"
de 4'-0" et plus = 3-2"x1 0"
(sauf si indique)

NOTE: (FENETRE DE CHAMBRE)
DANS CHAQUE CHAMBRE, UNE FENETRE DOIT OFFRIR UNE OUVERTURE DEGAGEE D'UNE SURFACE D'AU MOINS 0.35 m.ca. (3.8 pi.ca.) SANS QU'AUCUNE DIMENSION NE SOIT INFERIEURE A 380 mm (15") SELON LE C.N.B.

NOTE:
LES DIMENSIONS DES FENETRES SERONT AJUSTEES SELON LE FABRICANT CHOISI.



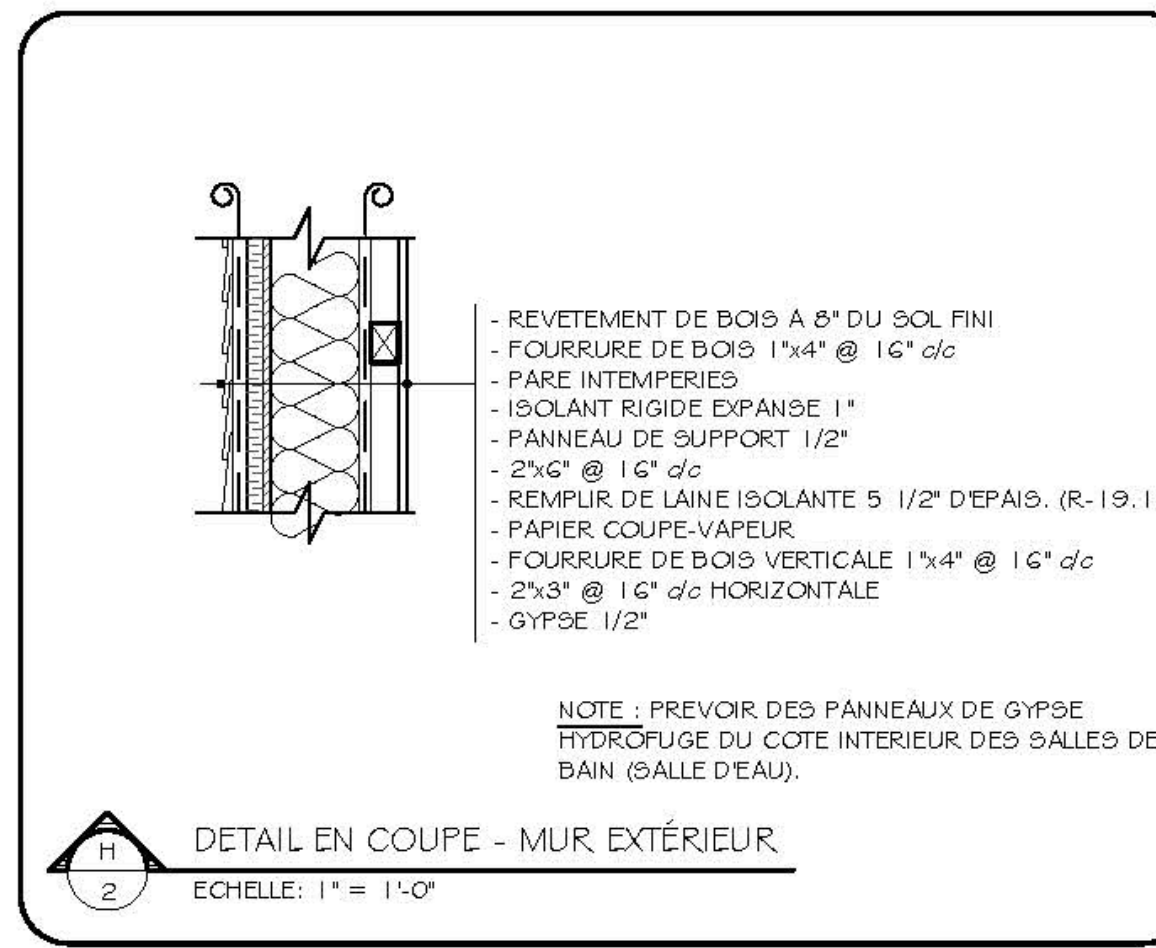
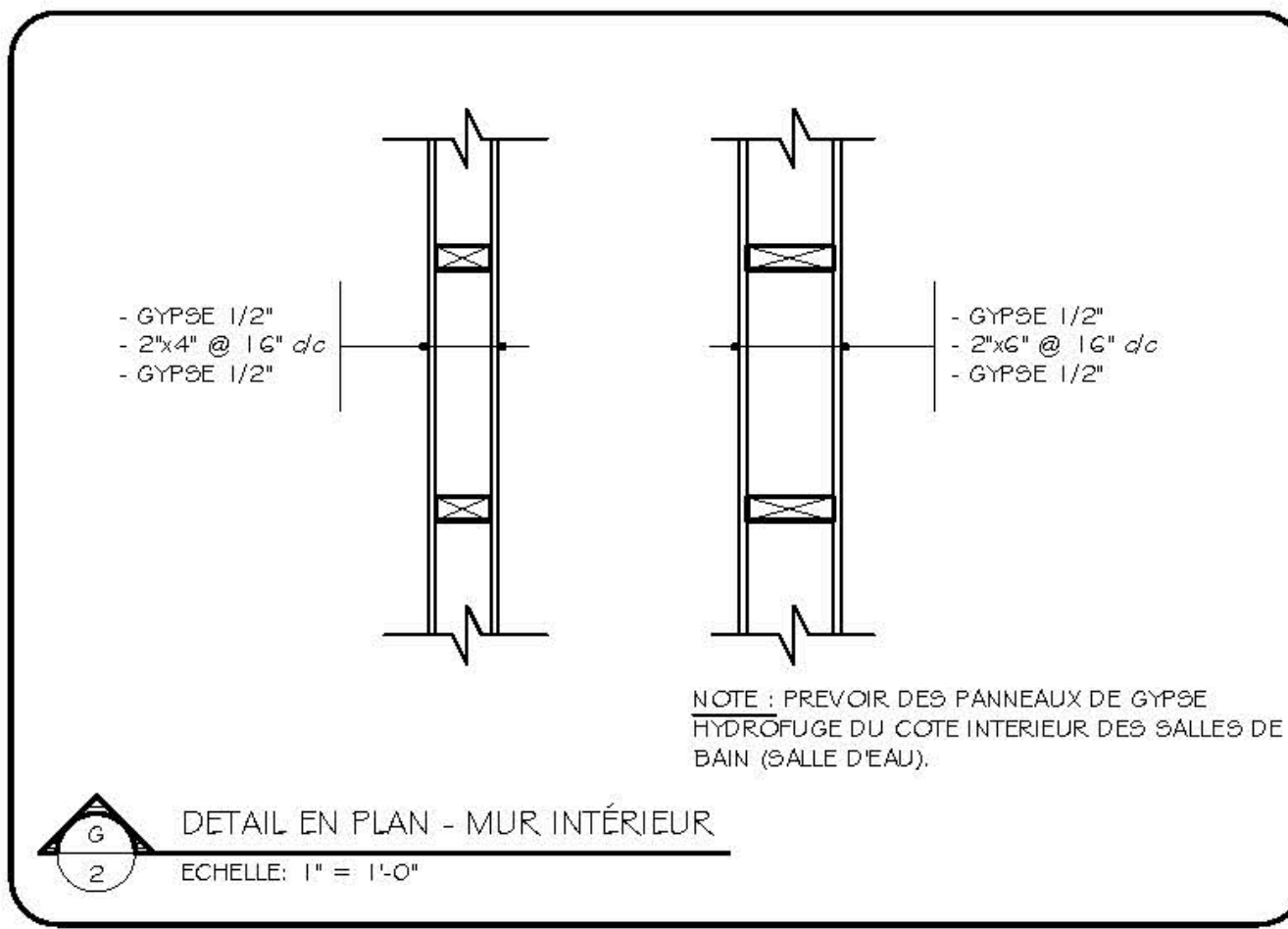
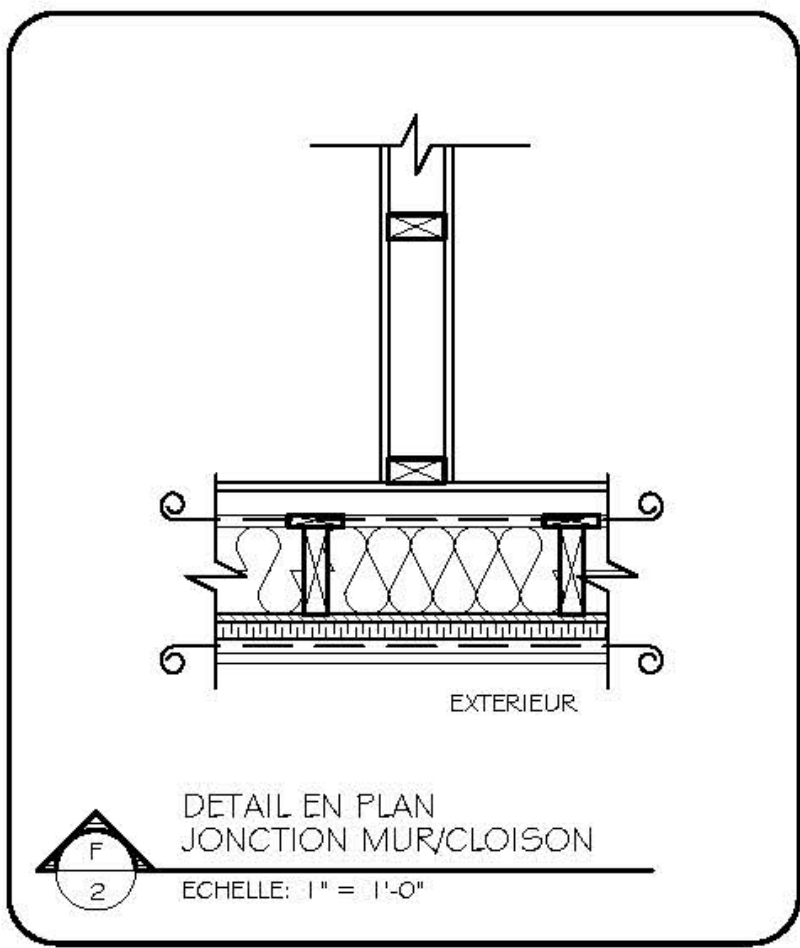
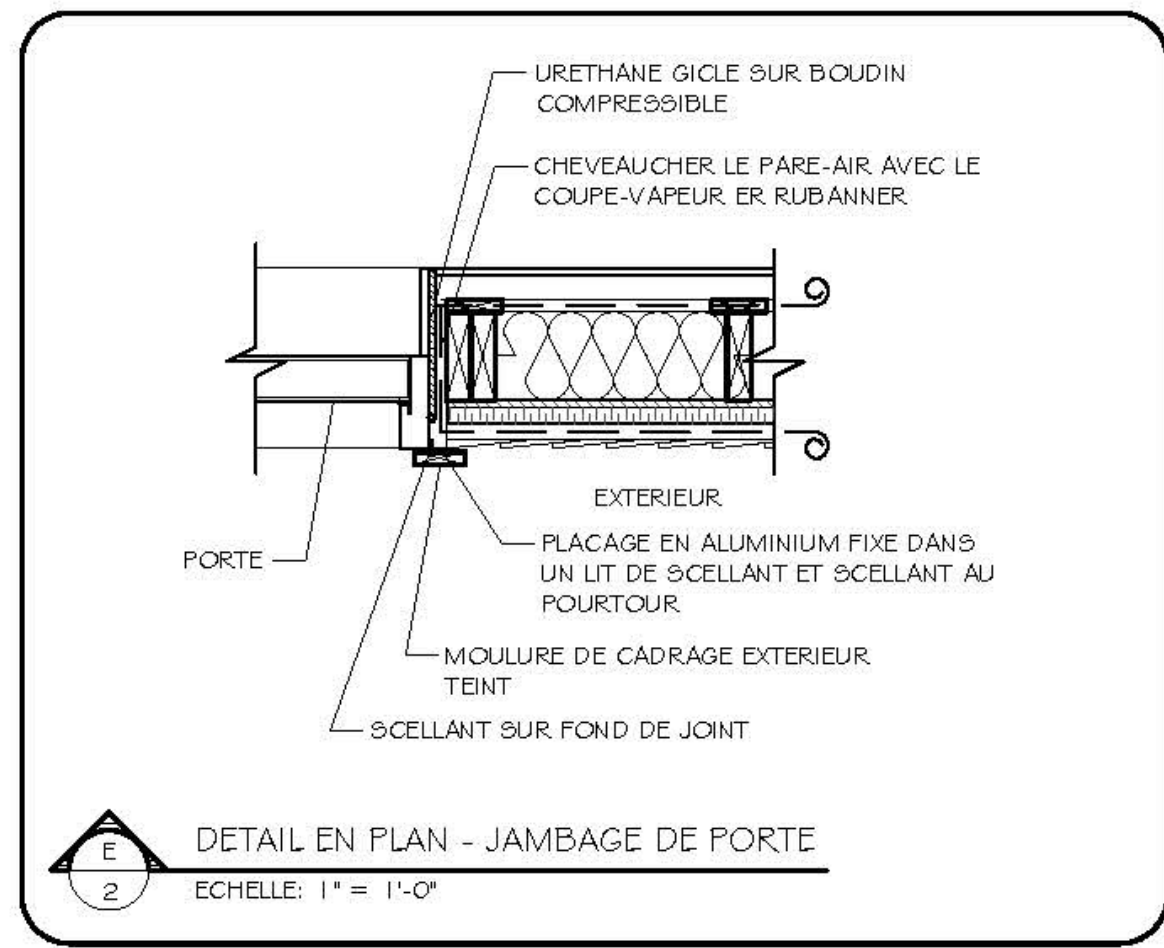
1
3 COUPE
ECHELLE: 1/4"=1'-0"



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE
SUP.: 420 pi.ca.
(A PARTIR DES MURS EXTERIEURS)

SI LE SCEAU NE PORTE PAS UNE SIGNATURE ORIGINALE EN ROUGE, CES IMPRESSIONS NE SONT PAS VALIDES POUR LA DEMANDE DE PERMIS.

CE PLAN N'EST VALIDE QUE POUR LE LOT ET/OU L'ADRESSE SUIVANTE: VILLE DE MONT-TREMBLANT ET CE, QUE POUR UNE PERIODE MAXIMALE DE 30 JOURS (POUR DEPOSER AUX "PERMIS") A PARTIR DE LA DATE LA PLUS RECENTE INSCRITE SUR CE PLAN.



ABREVIATIONS ET SYMBOLES:

F.D. : FERME DOUBLEE
P.B. : POUTRELLE DE BOIS

ENC. : ENCASTREE
N. ENC. : NON ENCASTREE

■ COLONNE STRUCTURALE (VOIR ENTREP. GEN. ET VOIR FAB.)

--- FERME STRUCTURALE OU POUTRE STRUCTURALE (VOIR ING. OU ENTREP. GEN.)

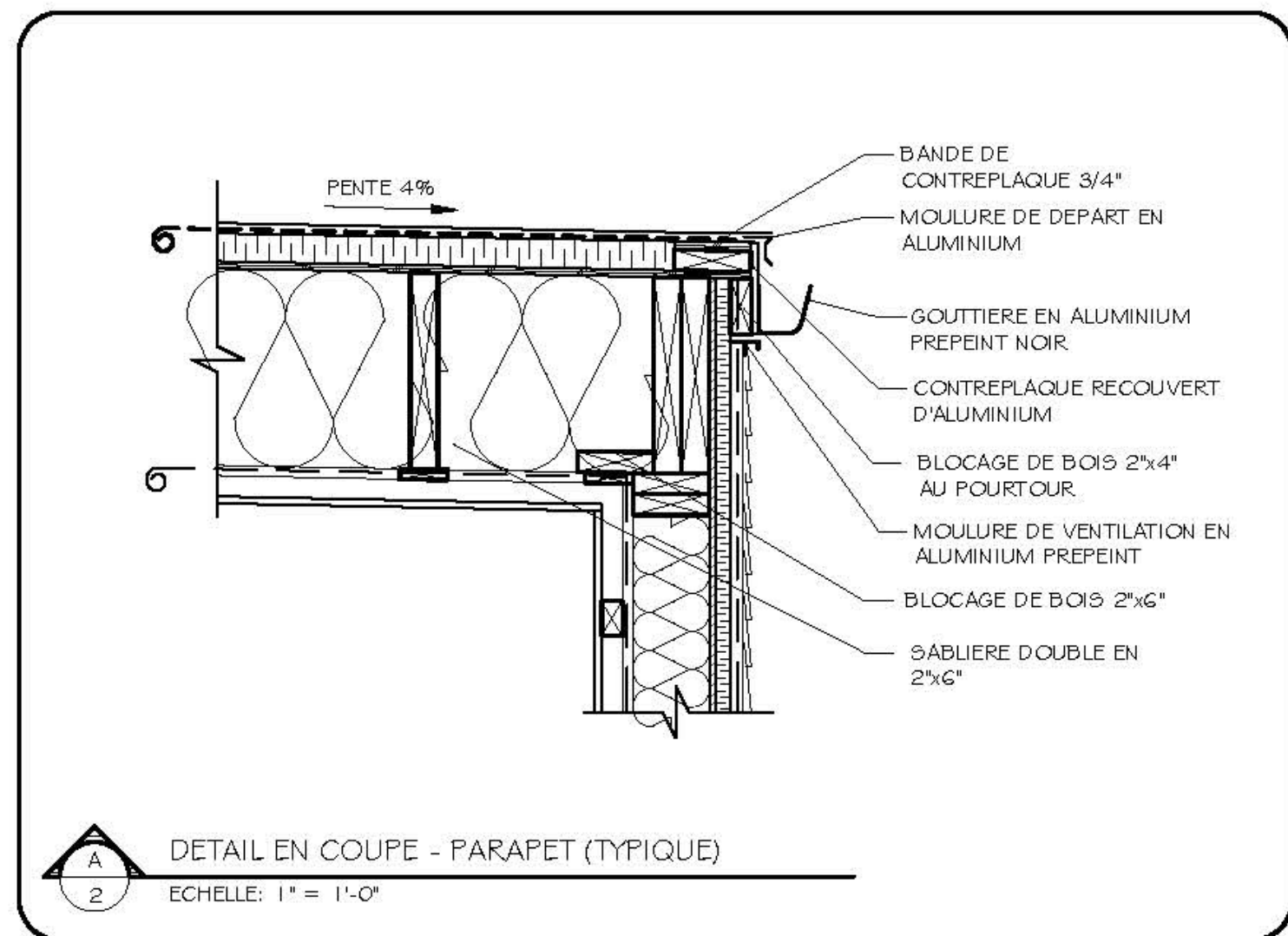
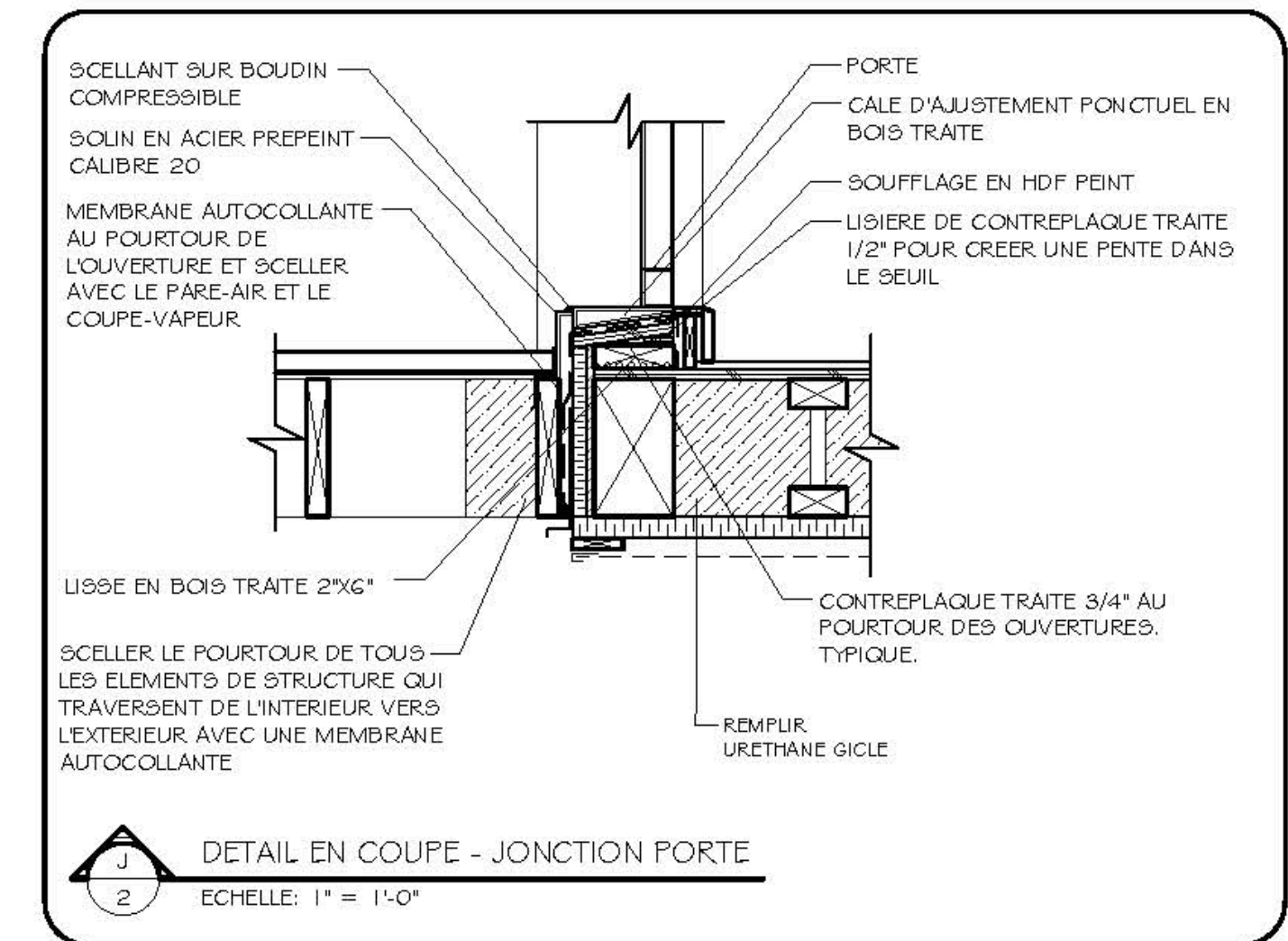
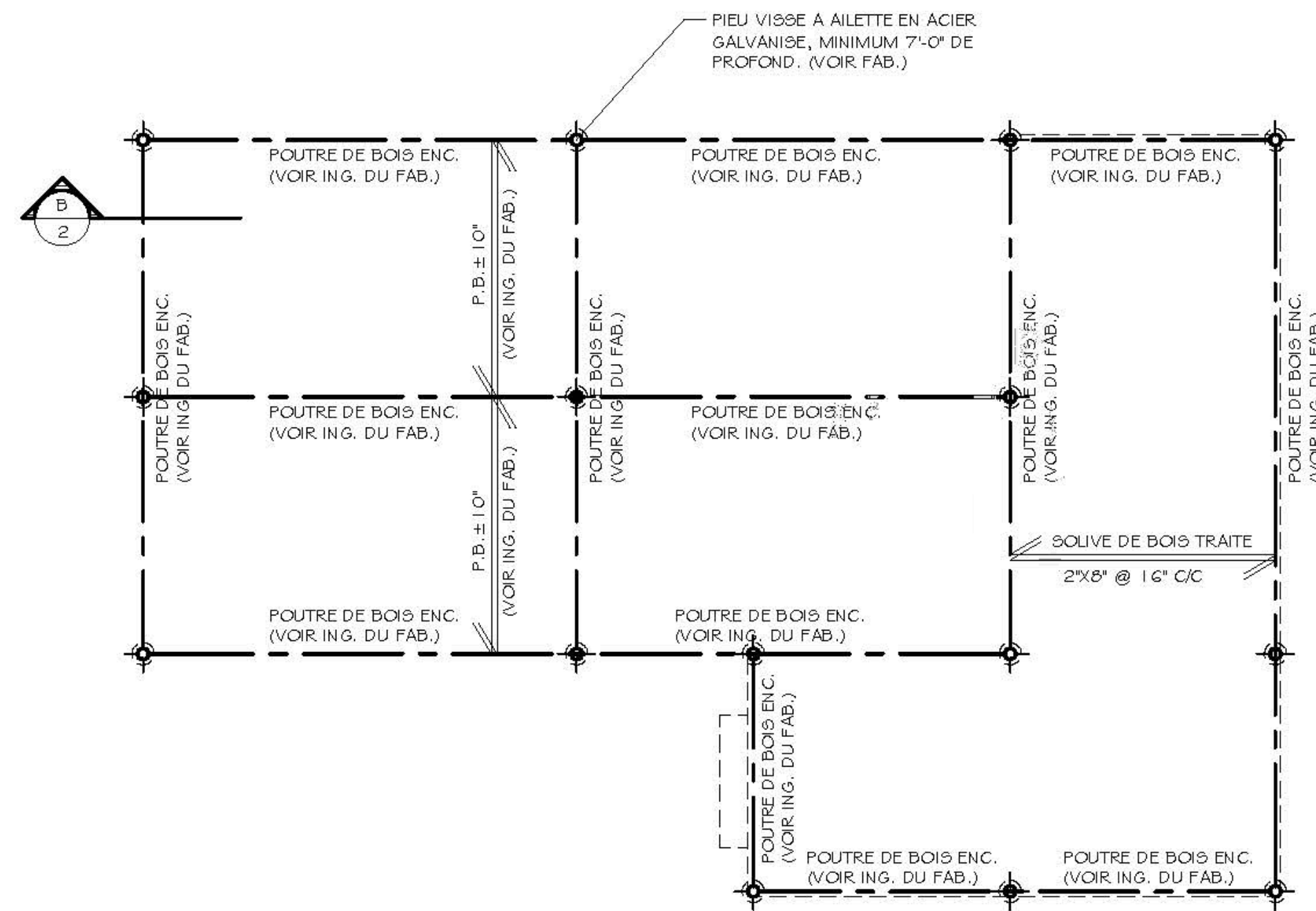
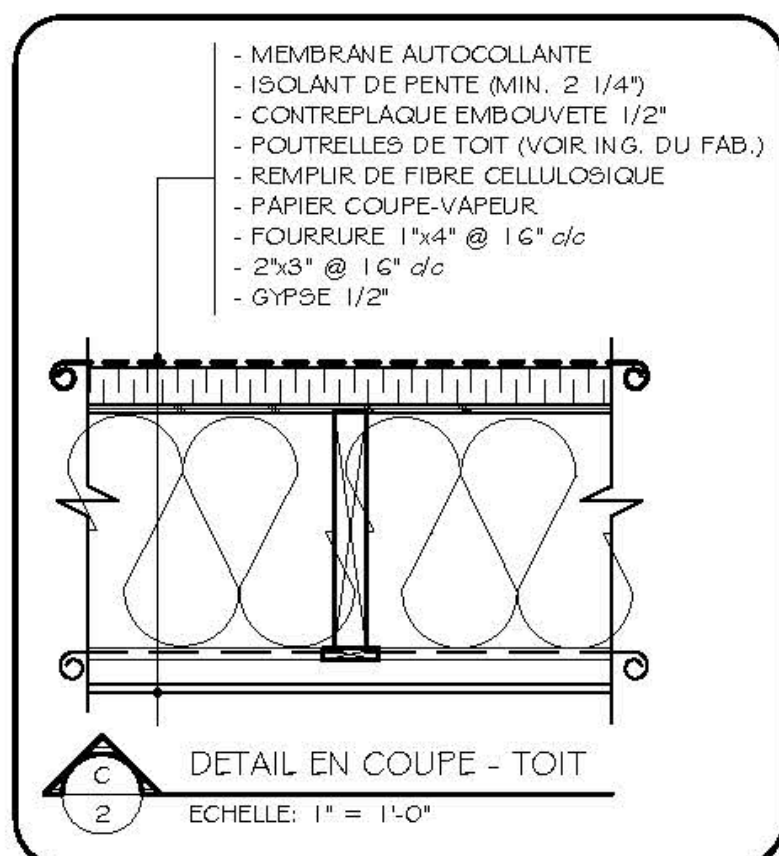
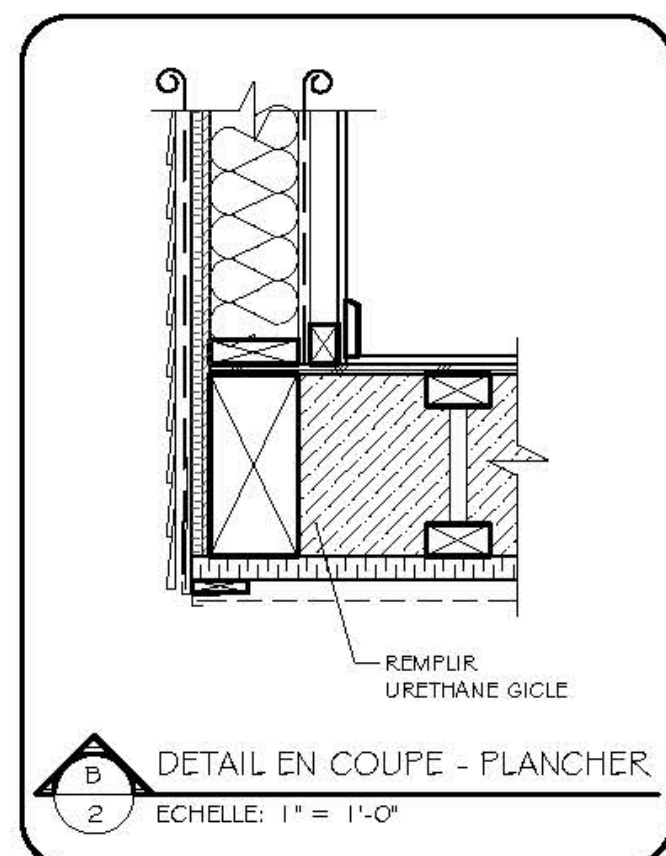
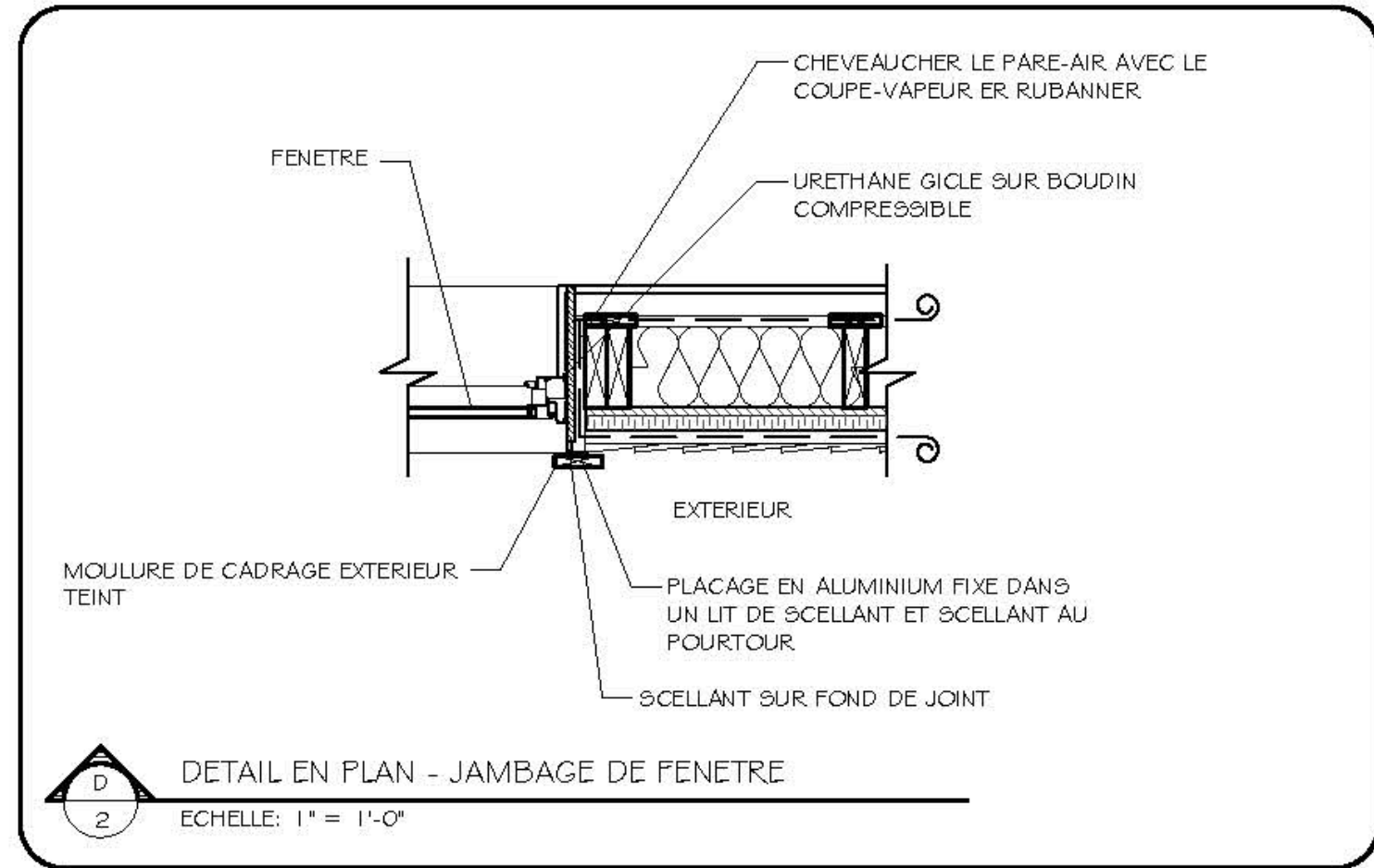
▲ AVERTISSEUR DE FUMEE: SI PLUSIEURS AVERTISSEURS SONT INSTALLES A L'INTERIEUR D'UN MEME LOGEMENT, CEUX-CI DOIVENT ETRE RELIES ELECTRONIQUEMENT DE FACON A CE QU'ILS SE DECLANCHENT TOUS EN MEME TEMPS (SELON C.N.B.)

☐ VENTILATEUR MECANIQUE DE SALLE DE BAIN

⊗ NUMERO DU DESSIN (DETAIL OU COUPE)

⊗ NUMERO DE LA PAGE SE TROUVANT LE DETAIL OU LA COUPE

NOTE:
LA STRUCTURE DE BOIS DEVRA ETRE VERIFIEE + CALCULEE PAR LE FABRICANT ET/OU L'ENTREPRENEUR GENERAL.



PLAN DE FONDATION

SI LE SCEAU NE PORTE PAS UNE SIGNATURE ORIGINALE EN ROUGE, CES IMPRESSIONS NE SONT PAS VALIDES POUR LA DEMANDE DE PERMIS.

CE PLAN N'EST VALIDE QUE POUR LE LOT ET/OU L'ADRESSE SUIVANTE: VILLE DE MONT-TREMBLANT ET CE, QUE POUR UNE PERIODE MAXIMALE DE 30 JOURS (POUR DEPOSER AUX "PERMIS") A PARTIR DE LA DATE LA PLUS RECENTE INSCRITE SUR CE PLAN.